

Statistiques CE: établissement d'un cadre communautaire pour la production de statistiques conjoncturelles

1997/0171(CNS) - 05/02/1998

La commission a adopté le rapport de M. Carles-Alfred Gasòliba i Böhm (ELDR, E) sur la proposition de la Commission au sujet d'un règlement relatif à la compilation de statistiques à court terme. La proposition considérée consiste à demander aux États membres de fournir à Eurostat des données statistiques comparables sur l'évolution à court terme des entreprises européennes. L'objectif serait d'évaluer les effets de l'achèvement du marché intérieur et les conséquences éventuelles de l'introduction de la monnaie unique. La commission a approuvé la proposition de la Commission européenne, sous réserve de huit amendements. Plusieurs amendements visent à assurer une ventilation des statistiques par région. Le rapporteur souligne qu'il n'est pas nécessaire de ne fournir que des informations sur la situation au niveau national puisque qu'il existe une importante demande de données régionales de la part de décideurs. A titre d'exemple, les données concernant une région bien déterminée comme la Catalogne, la Lombardie ou le Pays de Galles ou le territoire d'un État membre actuel tel que le Danemark, sont donc les bienvenues. D'autres amendements visent à ce que la comparabilité, entre les États membres, des données recueillies dans le cadre de la proposition soit mieux garantie.